



## Sollicitation du jaf / alcoolisme d'un des parents

Par **Didie4444**, le **22/03/2020** à **09:19**

Bonjour

Maman de 2 enfant âgée de 12 et 14 ans , ces dernières étaient depuis 2013 en garde alternée .( à l'amiable sans passer par le jaf) Le papa présentait déjà des problèmes liés avec l'alcool . Ma fille m a annoncé qu' elles ne voulaient plus vivre avec lui . La situation etant devenue impossible .( alcoolisme important chaque soirs , situation selon leurs mots traumatisantes ) ..

elles désirent décrire cette situation elle même au juge elles ne veulent clairement plus aller chez lui dormir car le soir est le moment le pire où il n est plus lui même et leur fait peur .

En attendant la procédure j garde donc mes filles chez moi mais ma question est de savoir si la procédure est rapide dans ce genre de situation ? Car pour le moment rien est officiel et nous vivons dans la crainte qu il vienne chez moi sous l emprise pour prendre les filles ou être violent .

Sachant que nous sommes en confinement et que les services juridiques marchent au ralenti:

Quelle est la meilleure marche à suivre? J suis allée à la gendarmerie pour le signaler au cas où mais il ne prene pas de main courante .

De plus j ai cru voir qu il fallait fournir des preuves, est ce que le témoignage des mes filles suffira ?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **Visiteur**, le **22/03/2020** à **09:46**

Bonjour

Espérant que ceci vous apportera un peu d'aide

<http://www.jafland.info/post/2008/07/30/Les-enfants-peuvent-et-DOIVENT-etre-entendus-en->

[justice](#)

[https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa\\_11530.do](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_11530.do)

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F781>

Par **Didie4444**, le **22/03/2020** à **12:51**

D accord merci pour tous ces liens.

J vais tenter de joindre le tribunal pour savoir par où commencer pour qu elle puisse témoigner .

Bonne journée à vous